



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT
Syndicat Mixte du GERS

CS 40509
32021 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAIS

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 032-253201842-20240321-DOB24EAU-DE



DELIBERATION n° EAU 03 03 24
Séance du 14 Mars 2024

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
BUDGET EAU

Nombre de membres

En exercice : 07
Présents : 06
Représenté : 00
Absents : 01

Date de la convocation

Le 4 Mars 2024

Date de publication

Le

Le 14 Mars 2023 à 9 heures30, les membres du Collège « Eau » siégeant au Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY, Président

Présents : MM Francis DUPOUEY, Gérard LILLE, Jacques MORLAN, Jean FALCO, Benoît DESENLIS, Jean-Paul FORMENT

Représenté : /

Absents : Mme Muriel LARRIEU

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président indique que le Débat d'Orientation Budgétaire, formalité substantielle sans caractère décisionnel, constitue la phase préparatoire du Budget Primitif 2024.

1. Grands axes d'investissement du budget eau :

Ouvrages de production :

Le renouvellement des stations de production a été entièrement réalisé ; le montant des investissements réalisés par Trigone est de l'ordre de 35 000 000 €.

Le Comité Syndical a délibéré en 2022 sur l'engagement du projet de construction du réservoir sur Castillon Massas, pour permettre le stockage d'eau à minima pour 24 H et pour distribuer la totalité de l'eau du secteur Auch Nord par voie gravitaire et ainsi réduire des coûts d'énergie, pour un montant de 3 600 000 €. Cet investissement sera financé en partie par l'Agence de l'Eau et par un prêt bancaire.

Le renouvellement des pompes de la station de l'Arros doit être engagé, l'enveloppe prévisionnelle est de 300 000 € HT. Il est proposé d'effectuer ce remplacement sur 5 ans.

Compte tenu de l'augmentation significative de l'énergie et l'augmentation de la taxe de prélèvement de l'Agence de l'Eau, le Comité Syndical en décembre 2023, a fixé le tarif 2024 de production à 0.85 €HT/m3.

Les membres du collège ont sollicité la collectivité pour étudier des alternatives pour faire face à l'augmentation de l'énergie et notamment la mise en place de photovoltaïques sur les sites de production. Une étude est en cours auprès d'un bureau spécialisé et le rendu devrait être présenté au cours du 1^{er} semestre 2024.

Le réseau de distribution :

Un plan d'investissement pour le renouvellement des réseaux et la remise aux normes des châteaux d'eau a été élaboré et présenté à l'ensemble des communes du secteur de Pléhaut et de Auch Nord, lors des comités territoriaux qui se déroulent chaque année, avant les DOB. Ces derniers se sont tenus le 27 et 29 février 2024.

Ce plan a pour but notamment d'apporter une réponse à la problématique CVM sur le secteur de Valence, de prévoir le remplacement des canalisations en amiante-ciment sur le secteur d'Auch Nord et de répondre à des sollicitations de reprises de réseaux lors de projets d'urbanisme ou de travaux de voirie. Ce projet de plan s'inscrit sur une durée de 10 ans, avec un montant annuel d'investissement de l'ordre de 1 000 000 €/an.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Une prospective budgétaire a été présentée portant sur l'impact de ces investissements ainsi que l'équilibre du budget d'investissement. Les différents ratios financiers ont été présentés et débattus.

2. Le budget de fonctionnement :

Il a été débattu sur :

- Les coûts d'exploitation :

Il a été présenté en séance, les coûts d'exploitation de 2023 et les perspectives pour 2024. L'augmentation des coûts d'exploitation depuis 2022 est estimée à 25 cts € HT/m³ consommé dont 50% liés à l'énergie, portant ainsi le coût d'équilibre d'exploitation 2024 à 1.84 € HT/m³ consommé. Cette augmentation est essentiellement due à l'inflation des prix sur l'énergie, la hausse des taxes CACG et Agence de l'Eau et la revalorisation des salaires.

- Les coûts d'investissement :

Les coûts d'investissement 2024, tenant compte du raccordement d'Auch Nord à l'usine de Pléhaut et les travaux réalisés sur les réseaux, sont de :

- 32 cts/m³ produit pour la production, soit environ 51 € HT/an/abonné
- 49 cts/m³ consommé pour la distribution, soit 50 € HT/an/abonné

En 2022, le Comité Syndical a opté pour une augmentation tarifaire annuelle du prix de l'eau notamment pour financer le programme d'investissement prévu sur les ouvrages et réseaux de distribution, soit 5€HT/abonné/an

Selon ces éléments, le tarif d'équilibre 2024 serait de 2.83 €TTC/m³ (hors redevance pollution).

3. Les effectifs du syndicat

La collectivité a présenté la structure des emplois pour 2024 et le coût salarial correspondant (ventilé par nature de traitement) : 108 emplois permanents dont 14 pour le service « eau et assainissement collectif ».

La ventilation des charges de personnel est identique à 2023 : affectation directe au service des emplois techniques et une clef de répartition en fonction du poids des budgets pour les agents dont les missions concernent tous les budgets.

Après débat, le collège eau propose de retenir pour l'élaboration du budget 2024 :

- un tarif unique à l'abonné pour l'ensemble des secteurs
- le tarif d'équilibre à 2.83 €TTC/m³ consommé, avec une ventilation entre la part forfaitaire et la part variable comme suit :
 - part forfaitaire = les coûts d'investissement de l'eau = 98 €HT/abonné
 - part variable = les coûts d'exploitation de production et de distribution de l'eau = 1,84 €HT/m³
- De retenir une augmentation de 5€HT/an/abonné pour le financement du programme de renouvellement de réseaux à partir de 2025
- De lancer le programme de renouvellement des pompes de la station de production d'eau de l'Arros

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical « Eau »,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2024

Le Président,
Francis DUPQUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.